



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artistes

Question écrite n° 102757

Texte de la question

M. Philippe Houillon appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le rôle que peuvent tenir les salons historiques, sociétés d'artistes reconnues d'utilité publique, au regard de la révélation de jeunes talents. Pendant plus d'un siècle, ces sociétés d'artistes ont contribué avec talent à organiser des expositions et nombre de nos artistes, reconnus aujourd'hui, l'ont été grâce à elles. Aujourd'hui, compte tenu du coût très élevé des droits d'exposition, de la modicité de la subvention qui leur est allouée et de la brièveté de leurs manifestations, elles ne peuvent plus remplir leur mission. Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour que perdure cette tradition française.

Texte de la réponse

Les Salons aujourd'hui dénommés « historiques » se sont constitués dans la deuxième moitié du xix^e siècle autour d'artistes « refusés » au salon organisé sous l'égide de l'Académie des beaux-arts. Ils se sont développés, par scissions successives, parallèlement à l'essor des marchands d'art (Durand-Ruel, Ambroise Vollard, David Kahnweiler...) qui ont défendu les artistes impressionnistes, fauves, cubistes... Les salons ou manifestations créés à l'initiative de sociétés ou de collectifs d'artistes ont toujours existé parallèlement aux galeries, puis aux foires. Le paysage actuel des salons et manifestations exposant des artistes résulte de la superposition des nombreux mouvements significatifs de l'histoire de l'art. La direction générale de la création artistique soutient aujourd'hui de façon significative les cinq salons réunis autour d'Art en Capital (Société nationale des beaux-arts, Salon des artistes français, Salon des indépendants, Comparaisons, Salon du dessin et de la peinture à l'eau) au Grand Palais, le Salon d'automne, les Salons Réalités nouvelles, Mac Paris, le Salon de mai, Jeune création et le Salon de Montrouge (aux côtés de la ville de Montrouge). Le montant global affecté à ces manifestations sur le budget du ministère de la culture et de la communication, direction générale de la création artistique, était de 760 000 euros en 2010. Par ailleurs, de très nombreuses collectivités territoriales mettent à disposition des artistes des lieux d'exposition leur permettant de toucher un public nombreux. S'ajoutent à ces manifestations celles organisées par des organisateurs privés. S'agissant plus particulièrement d'Art en Capital, la subvention versée en 2010 était de 324 000 euros. Il convient de signaler que cette manifestation bénéficie en outre de conditions de locations préférentielles auprès de l'établissement public Grand Palais - Réunion des musées nationaux. L'objectif du ministère de la culture et de la communication, par son soutien à de nombreux salons et manifestations créés à l'initiative des artistes est de favoriser la vitalité et la diversité de la création artistique, sans laisser de côté les artistes, nombreux, qui ne parviennent pas à accéder au système commercial des galeries. Les salons opèrent leurs choix en fonction de critères qui leurs sont propres et peuvent donc privilégier des artistes émergents ou des artistes confirmés.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Houillon](#)

Circonscription : Val-d'Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102757

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2617

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5413